

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 4 avril 2017

Le quatre avril deux mil dix-sept à 20 heures s'est réuni le Conseil municipal des Avenières Veyrins-Thuellin en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (par ordre alphabétique) : Nadège BALLEFIN, Catherine BIARD, Maryse BILLET, Myriam BOITEUX, Joël BORDEL, Nadine CHAVANT, Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Gilles CORTEY, Olivier COTTAZ, René DESCHAMPS, Guillaume FAVIER, Jean GAILLARD, Christel GALLIANO, Danielle GARCIA, Josiane GIPPET, Aurore GUICHERD, Gérard GUICHERD (Arrivée après l'approbation de l'ordre du jour), Christian LEPREVOST, Alain MARTIN, Olga MARTINEZ, Sylvie MELIN, Gilbert MERGOUD, Hervé MORNEY, Maurice NICOLAS, Tristan PAIN, Marc PETIT, Eric ROUX, Simone SALAS, Nicole SITRUK, Alain SOCIE et Benoît STOCARD,

Etaient absents ayant donné pouvoir : Maria-Elisabete BOURDALE à Christian LEPREVOST, Patrick CANET à Gérard GUICHERD, Gilles MONNET à Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Chantal REY à Gilbert MERGOUD, Marlène SUBIT à Aurore GUICHERD et Jean-Pierre TROLLIET à Marc PETIT.

Etaient absents et excusés : Denise CORTEY, Carole DESOUCHE, Maria FAVIER David FERNANDEZ, Philippe GAGNEUX, Youri GARCIA, Gérard GUICHERD (Arrivée après l'approbation de l'ordre du jour) et Marie-Catherine LAMIRAL.

Date de convocation : mardi 28 mars 2017

Les Conseillers présents, soit 32 à l'ouverture de la séance qui sont au nombre de 45, (33 à partir de la délibération 2017-4-1), ayant atteint le quorum, il a été procédé à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Aurore GUICHERD et Josiane GIPPET. Ces dernières acceptent.

ORDRE DU JOUR

APPROBATIONS :

- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 4 avril 2017

DELIBERATIONS :

I. AMENAGEMENT URBAIN

2017-4-1 Projet de déploiement d'un système de vidéo protection communal

II. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS :

APPROBATIONS :**Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 4 avril 2017****VOTE****Pour à l'unanimité****DELIBERATIONS****I. AMENAGEMENT URBAIN**

Arrivée de Gérard GUICHERD

2017-4-1 **Projet de déploiement d'un système de vidéo protection communal**

Par délibération en date du 2 février 2017, le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre l'étude du projet de vidéo protection et solliciter des subventions pour le mener à bien.

En effet, la municipalité souhaite mettre en œuvre un système de vidéo protection sur l'ensemble du territoire communal dans l'objectif de renforcer ses moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publique et répondre aux problèmes de délinquance.

La vidéo protection est à la fois un instrument de prévention et de dissuasion. Elle s'avère aussi un outil précieux d'enquête en cas de délits ou d'incivilités. C'est un outil qui a fait ses preuves dans d'autres communes. Elle permet de lutter efficacement contre certaines formes de délinquance touchant directement la population et de sécuriser l'environnement de certains lieux particulièrement exposés à de tels phénomènes. Elle doit cependant respecter les libertés publiques et individuelles et faire l'objet d'une autorisation préfectorale avant sa mise en service.

Devant la complexité du dossier et des aspects techniques spécifiques à une telle opération, la commune a mandaté un bureau d'études spécialisé, la société Activ Ingénierie (Assistance et Conseil en Télécommunication, Informatique et Vidéo) pour l'assister dans cette opération.

Monsieur le Maire fait une présentation générale de la vidéo protection, de la méthode de travail et des premiers résultats de l'étude.

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en œuvre le projet de vidéo protection.

En introduction, Monsieur le Maire explique que lors du conseil municipal du 2 février la question à l'ordre du jour était initialement celle de la mise en œuvre du projet de vidéo protection. Or, il y a eu de nombreuses remarques et des questions techniques et réglementaires concernant ce sujet. C'est pourquoi, le conseil municipal a décidé lors de cette séance de la mise en œuvre de l'étude. Il avait été convenu qu'il organiserait un conseil municipal avec des personnes compétentes sur ce dossier, d'où la présence aujourd'hui de Christian THINARD. Il travaille pour la société Activ Ingénierie à qui la commune a confié la maîtrise d'œuvre pour ce projet. Les référents sureté de la gendarmerie auraient également dû être présents. Mais en raison des échéances électorales ils ont une obligation de réserve du 23 mars jusqu'au 18 juin. Le Maire dit qu'il pense qu'il était important d'avoir ce débat avant le vote du budget le 13 avril.

Christian THINARD se présente ainsi que sa société et la prestation qu'il effectue pour le compte de la commune. Il dit que son intervention comprend deux parties. Au cours de la première partie, il fera une présentation générale de la vidéo protection. Au cours de la seconde, il fera une

présentation des premiers éléments de réflexion concernant la commune des Avenières Veyrins-Thuellin.

Présentation du Power Point relatif à la vidéo protection en général.

Nicole SITRUK demande quelle est la différence entre la vidéo surveillance et la vidéo protection.

Christian THINARD répond qu'il s'agit d'une évolution du langage administratif. Il dit que la vidéo protection est la protection des personnes et des biens à l'aide de la vidéo protection. Il dit que la vidéo protection n'empêchera pas les dégradations mais que ce qui est recherché c'est la réaction des individus par rapport à elle.

Nadège BALLEFIN demande comment se fera le lien entre les Avenières et Veyrins-Thuellin.

Christian THINARD répond que la commune va profiter des travaux de la RD40, route des Avenières, pour poser un fourreau pour de la fibre optique. De façon générale, il explique qu'il existe toujours une solution technique pour relier les différents points du territoire.

Tristan PAIN demande quel est le prix de cette pré étude et pourquoi le conseil vote ce soir.

Christian THINARD répond que la prestation des référents sûreté de la gendarmerie dédiés à la sécurisation du site est gratuite. Concernant sa prestation, il dit qu'il a transmis un devis global pour sa mission à la commune mais qu'il ne se rappelle pas quel est le montant précis pour la pré étude.

Le Maire répond que ce soir, il est proposé au conseil de valider le projet de vidéo protection. Il précise que jusqu'à présent on était dans la phase étude.

Tristan PAIN dit que si l'on surveille à un endroit cela est dissuasif mais que les personnes se déplaceront dans un autre qui n'est pas surveillé.

Guillaume FAVIER dit que dans ce type d'étude l'important est de bien dimensionner le réseau par rapport aux besoins. Il dit que la commune est grande et que l'on risque de déplacer les problèmes. Il dit donc qu'il faut bien dimensionner le projet par rapport aux besoins sinon le risque est une course à l'extension de la vidéo protection.

Christian THINARD répond que l'étude comprend la création d'un réseau global qui ne concerne pas uniquement la vidéo protection. En effet, le but est de mettre en place un réseau reliant tous les bâtiments où l'on a besoin d'être connecté que ce soit pour la téléphonie, l'informatique, les contrôles d'accès Il est important dans un premier temps de construire ce réseau. En terme de besoin de sécurisation la réponse est politique, il convient aux élus de définir le niveau qu'ils souhaitent mettre en place.

Guillaume FAVIER demande ce qui est prévu aujourd'hui. Il demande si après le traitement des points sensibles il y aura un déploiement du réseau.

Le Maire répond qu'il faut d'abord faire un diagnostic et mettre ce travail en parallèle avec celui de la gendarmerie. Il dit qu'une réunion de la commission sécurité a eu lieu pour établir ce diagnostic. La police municipale est bien évidemment associée à ce travail. Il dit qu'il n'est pas question de déployer un projet tant que les élus n'ont pas partagé ce qu'il est utile ou pas de surveiller. Un fourreau va être posé sur la RD 40, route des Avenières à l'occasion de l'aménagement de cette voie. Il dit que ce que la municipalité veut en urgence, c'est sécuriser l'aire de sports et loisirs dès qu'elle sera terminée. Il ajoute qu'au quotidien la commune subit de nombreuses dégradations et que l'on peut donc imaginer à quoi rassemblera ce futur équipement dans 2 ou 3 ans si rien n'est fait. Il dit que sera également sécurisé le secteur de l'église ou il y a de nombreux problèmes. Il dit que tous ici présents ne vivent peut être pas ces problèmes au quotidien. Mais il demande à chacun d'imaginer ce que cela représente.

S'agissant du déploiement futur, il dit qu'il faut attendre le diagnostic de la gendarmerie. Il dit qu'il ne sait pas aujourd'hui quelles seront les conséquences de l'installation de la vidéo protection. Mais il ajoute que la situation de la commune est aujourd'hui inquiétante et qu'il faut donc agir. La vidéo protection n'est pas le seul outil pour cela et qu'il faut réagir en fonction de la situation. Il faut donner une réponse adaptée à une situation identifiée.

Gilbert MERGOUD dit qu'il ne veut pas revenir sur le débat mais qu'il a besoin d'une réponse technique. Il dit qu'il y a un dispositif pour lire les vidéos en mairie et des caméras sur le territoire. Il demande donc s'il y a obligation d'avoir un « tuyau » entre les deux.

Christian THINARD répond que ce peut être un « tuyau » ou de la radio.

Gilbert MERGOUD dit qu'à l'heure d'internet avec un téléphone portable on peut transférer de l'information.

Christian THINARD répond que la transmission par GSM est possible mais avec un débit qui permet de faire du « Skipe ». Sa définition n'est pas compatible avec le besoin de reconnaissance en termes de sécurité.

Christina LEPREVOST demande si la présence de caméra sera signalée pour les citoyens.

Christian THINARD répond qu'il doit être indiqué que l'environnement communal est protégé. C'est la seule obligation. Cependant, il est possible de remettre une affiche sur les zones protégées mais ce n'est pas une obligation. Il dit que c'est bien de le rappeler mais que ce n'est pas obligatoire.

Le Maire dit qu'il n'est pas question de faire une vidéo protection qui soit cachée. Dans la mesure où elle a un but dissuasif, il faut qu'elle soit connue. Il dit que le but n'est pas de surveiller qui que ce soit. Il ajoute qu'il y aura une réunion publique et qu'une communication sera faite pour dire quels seront les lieux protégés.

Olivier COTTAZ demande quel est le montant des dégradations annuelles. Il dit qu'il faut mettre cette dépense en parallèle avec le coût de la vidéo protection. Il ajoute que pour réduire les incivilités il faut que les caméras soient puissantes. Il demande si l'on peut exploiter les images et quels sont les risques encourus par les personnes.

Christian THINARD répond que l'on parle de reconnaissance mais pas d'identification.

Le Maire donne un exemple concret. Il dit que si l'on constate une dégradation à la piscine, la police municipale visionnera la vidéo. Si elle reconnaît la personne celle-ci sera convoquée pour lui dire que l'on sait que c'est elle qui a commis la dégradation. Si les faits sont reconnus, le Maire peut mettre en œuvre le rappel à l'ordre. Si les faits ne sont pas reconnus, il y a alors possibilité de déposer plainte. Mais celle-ci est rarement suivie d'effets. Il y aura également possibilité de dire à la famille combien coûte les dégradations commises. Cela permettra donc de faire payer ceux qui ont dégradé.

Olivier COTTAZ dit qu'il est d'accord avec cette utilisation.

Le Maire ajoute que certes les dégradations ont un coût mais que ces dégradations génèrent un sentiment aussi d'insécurité.

Gilles CORTEY dit qu'il a des exemples de dégradations concernant la piscine : chenaux arrachés, éclairage arraché, dégradation de la façade, tentative de mettre le feu aux portes, jets de déchets dans la piscine... Il dit que le coût de la remise en état n'est pas négligeable.

Myriam BOITEUX dit que par rapport aux dégradations elle espère que cela sera dissuasif. Elle dit que ce qui l'inquiète c'est qu'un jeune arrêté soit relâché et pas puni.

Christian THINARD dit que la gendarmerie n'y est pour rien. Elle saisit la justice qui agit ou pas. Il ajoute que dès qu'il y a de la vidéo protection il y a une baisse de la délinquance.

Guillaume FAVIER répond que cela a un effet immédiat sur les zones protégées mais que les dégradations se déplacent. Le coût de la dégradation est donc ailleurs. Il dit que protéger un lieu comme la piscine est pertinent mais qu'une extension sans fin du réseau lui pose question. Il dit qu'il est d'accord pour protéger les lieux et les bâtiments publics mais qu'il ne faut pas partir sur une course à la vidéo protection sur le territoire.

Christian THINARD dit que ce n'est pas son rôle de définir des besoins, il dit qu'il est là pour donner des solutions techniques aux élus.

Guillaume FAVIER dit que la vidéo a un effet dissuasif et que les maires qui n'en voulaient pas au départ sont aujourd'hui satisfaits. Il dit que les jeunes se déplacent et quand on sera les derniers à ne pas être équipé la commune devra le faire.

Le Maire répond qu'il y a deux ans en arrière il n'était pas un adepte de ce moyen. Il dit que c'est le quotidien qui l'amène à dire que ce n'est plus possible ainsi. Il dit qu'il ne sait pas aujourd'hui jusqu'où la commune ira dans son équipement. Le choix aujourd'hui, c'est la protection des sites sensibles. Il dit que c'est le conseil municipal qui décidera de ce que sera l'extension de la vidéo protection. Il dit que ce serait une erreur de ne pas profiter des travaux de la route des Avenières pour déployer un fourreau pour avoir une liaison en fibre optique. Il dit que l'objet de la décision de ce soir est de se prononcer sur la mise en œuvre de la vidéo protection et sur la première phase des travaux qui concerne les secteurs du stade et de l'église. Il dit qu'il faut ensuite attendre les conclusions des diagnostics afin de définir quelles seront les autres phases indispensables.

Christian LEPREVOST dit qu'on sait ce que l'on va faire pendant la mandature mais qu'après on ne sait pas ce qui sera décidé.

Le Maire répond que c'est le principe dans tous les projets.

Gilbert MERGOUD dit que des maires qui n'en voulaient pas et qui en ont installés en sont satisfaits et d'autres communes, comme la ville de Grenoble, ont démonté les caméras.

Christian THINARD répond que les référents sûreté de la gendarmerie pourraient mieux parler que lui de ces différentes expériences.

Départ de Christel GALIANO

Christian THINARD présente le projet de la vidéo protection pour le secteur du stade.

Alain SOCIE dit que les jeunes rentrent par le grillage du tennis et de la piscine et qu'il y a besoin de surveiller les bassins de cette dernière.

Christian THINARD répond que ce n'est pas un problème de rajouter des caméras. Il ajoute que le plus important dans les lieux où il y a des incivilités c'est de filmer les accès.

Le Maire précise que ce qui est présenté est une première approche mais que le projet doit être affiné et travaillé

Christian THINARD présente le projet de la vidéo protection pour le secteur de l'église.

Catherine BIARD demande quel est le coût de la maintenance annuelle.

Christian THINARD répond que cela représente entre 3 et 6 % de l'investissement et que cela dépend des réseaux.

Nadège BALLEFIN dit qu'il serait bien de rajouter la protection de la salle polyvalente de Veyrins-Thuellin.

Gérard GUICHERD répond que c'est la raison pour laquelle la commune souhaite poser un fourreau pour la fibre optique lors des travaux de la RD40.

Le Maire dit que quand la commune sera équipée de fibre optique les coûts seront plus faibles.

Christian THINARD précise qu'une caméra fournie et installée coûte environ 1200 €.

Gilbert MERGOUD dit qu'il y a également le coût de la maintenance. Il dit que tout le monde à l'exemple de logiciels qui deviennent obsolètes. Il demande quel est le coût du logiciel seul.

Christian THINARD dit que le coût de logiciel est compris entre 5 000 et 6 000 €.

Nicole SITRUK dit qu'elle détestait la vidéo protection. Elle dit que ce n'était pas dans le programme de la liste avec laquelle elle s'est présentée. Elle dit que dans la vie il faut savoir s'adapter. Elle dit qu'elle va voter « pour » car il faut avancer et que ce que la municipalité souhaite c'est protéger. Elle ajoute que la vidéo protection n'est pas une fin en soi et qu'il faudra que cela s'accompagne de relation avec les jeunes.

Gérard GUICHERD dit que l'idéal serait un jour de pouvoir la supprimer mais qu'aujourd'hui on a besoin de la vidéo protection.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 4 - Olivier COTTAZ - Christian LEPREVOST - Alain MARTIN - Tristan PAIN	ABST. : 7 - Maria-Elisabete BOURDALE - Guillaume FAVIER - Christel GALIANO - Gilbert MERGOUD - Maurice NICOLAS - Chantal REY - Alain SOCIE

II. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

Point sur l'organisation des élections

Fait aux Avenières Veyrins-Thuellin,
le 30 mai 2017

Le Maire,
Daniel MICHOU